

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**13 JUIN 2019**

**A 10 h 00**

Le 13 juin 2019 à 10h, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle des assemblées à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 juin 2019 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants, a décidé :

**Décision n°dB2019-001 - HABITAT : plan départemental aux communes carencées - signature du protocole Prévention Carence de la commune de Bougival.**

- 1) d'approuver le protocole tripartite « Prévention Carence » proposé par le Conseil départemental des Yvelines pour la commune de Bougival, tel qu'annexé à la présente décision ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ce protocole et tous autres documents liés à son application.

-----

**Décision n°dB2019-002 - HABITAT : convention de remboursement de frais au profit de la commune de Jouy-en-Josas suite à un incident électrique sur l'aire d'accueil des gens du voyage.**

- 1) d'approuver la convention de remboursement de frais de location d'un groupe électrogène pour un montant de 6 730 € à la commune de Jouy-en-Josas suite à un incident électrique survenu sur l'aire d'accueil des gens du voyage le 25 février 2019 ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.

-----

**Décision n°dB2019-003 - AMENAGEMENT : Convention de surveillance et d'interventions foncières avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la protection et la valorisation des espaces naturels et agricoles.**

- 1) d'approuver la convention de surveillance et d'interventions foncières avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) d'un montant de 6 900 € HT par an ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.

-----

**Décision n°dB2019-004 - AMENAGEMENT : Mise en place de quatre boucles de randonnées sur la Vallée de la Bièvres et signature d'une convention de Labellisation avec le Comité départemental de la randonnée pédestre des Yvelines.**

- 1) d'approuver la convention de labellisation d'itinéraires de randonnée pédestre sur la vallée de la Bièvre avec le CODERANDO 78 pour un montant est 7 792 € ;
- 2) de solliciter les aides financières du SIABV (syndicat intercommunal pour l'assainissement de la Vallée de la Bièvre), du SIAB (Syndicat intercommunal de l'Amont de la Bièvre), ainsi que les aides relatives au programme Leader ;
- 3) d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et les demandes de subvention et tout document y afférant.

**Décision n°dB2019-005 - AMENAGEMENT : Conventions de partenariat avec les associations Terre et Cité et Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA).**

- 1) de conclure une convention de partenariat avec l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) prévoyant une subvention de 15 000 € pour l'année 2019 ;
- 2) de conclure une convention de partenariat avec l'association Terre et Cité prévoyant une subvention de 15 000 € pour l'année 2019 ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les deux conventions de partenariat précitées ci-dessus et tout document s'y rapportant.

-----

**Décision n°dB2019-006 - ENVIRONNEMENT : Convention avec l'éco-organisme Eco-DDS, pour la collecte des déchets diffus spéciaux des ménages..**

- 1) d'approuver la convention avec Eco-DDS pour la collecte et le traitement des déchets diffus spéciaux des ménages ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.

-----

**Décision n°dB2019-007 - CULTURE : Renouvellement de conventions de partenariats avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc pour le 3ème concours international de clarinette Louis Cahuzac.**

- 1) de renouveler les partenariats avec les sociétés Buffet-Crampon, Selmer, Vandoren, Cyrille Mercadier, Arpèges, Schwenk & Seggelke et Ligatures JLV pour la mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> concours international de clarinette Louis Cahuzac ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions de partenariat et tout document s'y rapportant.

-----

**Décision n°dB2019-008 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Soutien aux associations en faveur de l'accompagnement des créateurs d'entreprises. Adoption de la convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'association Aface**

- 1) d'approuver la convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'association « Accompagner et financer la création, la reprise et le développement des entreprises » (AFACE) pour une durée de 3 ans et prévoyant une subvention annuelle de 6 000 € ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y rapportant.

-----

*Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Bureau.*

Le Président

**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles.